



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



26093192

Déposé / Reçu le

13 JUL. 2026

Grefte
au greffe du tribunal de l'entreprise
francophones de Bruxelles

N° d'entreprise : **1037 727 477**

Nom

(en entier) : **ALDENZA & CO**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Drève de Rivieren 87, 1083 Ganshoren**

Objet de l'acte : Transfert de siège social :

Le 06 Juillet à 9h00, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires s'est tenue au siège social de la société.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire :

L'A.G. appelle Gjoka Alban à présider cette assemblée.

L'A.G. est valablement constituée. Elle peut donc délibérer et statuer sur les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1er résolution : Transfert du siège social

Délibération :

Après discussion, l'assemblée générale accepte à l'unanimité des voix :

1er résolution : Le siège social est transféré à Rue du Bon Pasteur 54 / A001, 1140 Evere.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures, après lecture et approbation du procès-verbal.

Fait à Ganshoren, le 06 Juillet 2026 .

Administrateur
Gjoka Alban

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/07/2026 - Annexes du Moniteur belge